

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOURTH
DU 02 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-et-deux, le deux décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

Date de convocation : 25 novembre 2022

Présents : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, M^{mes} Géraldine DUMOUTIER, Brigitte BLIN et Martine AVELINE.

ont donné pouvoir : Mesdames Nadine HERVAULT à M. Sébastien JOUSSET et Tiphaine LOCQUET à M^{me} Brigitte BLIN

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

A été nommée secrétaire de séance : M^{me} Brigitte BLIN

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillères empêchées et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

72- 2022 BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 : REVALORISATION ET AUGMENTATION DE L'INDICE

Monsieur Michel LAHAYE explique qu'en raison de la revalorisation et de l'augmentation de l'indice, les dépenses inscrites pour la rémunération du personnel au budget communal en mars ne sont plus suffisantes.

Par conséquent, il propose la décision modificative N°3 suivante :

- Chapitre D-011 : Charge à caractère général :
 - o D-60632 Fournitures de petit équipement : - 9 200.00€
 - o D-617 Études et recherche : - 20 000.00€
- Chapitre D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)
 - o D-022 Dépenses imprévues : - 1 300.00€
- Chapitre R-013 : Atténuations de charges
 - o R-6419 Remboursements sur rémunérations du personnel : + 11 500.00€
- Chapitre D-012 : Charges de personnel et frais assimilés
 - o D-6218 Autre personnel extérieur +20 000.00€
 - o D-6411 Personnel titulaire + 22 000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter pour le budget communal la décision modificative N°3 suivante :

- Chapitre D-011 : Charge à caractère général :
 - o D-60632 Fournitures de petit équipement : - 9 200.00€
 - o D-617 Études et recherche : - 20 000.00€
- Chapitre D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)
 - o D-022 Dépenses imprévues : - 1 300.00€
- Chapitre R-013 : Atténuations de charges
 - o R-6419 Remboursements sur rémunérations du personnel : + 11 500.00€
- Chapitre D-012 : Charges de personnel et frais assimilés
 - o D-6218 Autre personnel extérieur +20 000.00€
 - o D-6411 Personnel titulaire + 22 000.00€

73- 2022 BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°4 : FRAIS D'ÉTUDE MAÎTRISE D'ŒUVRE GROUPE SCOLAIRE

Monsieur Michel LAHAYE explique qu'en raison de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du groupe scolaire, il convient d'inscrire un nouveau crédit.

C'est pourquoi, je propose la décision modificative N°4 suivante:

- Chapitre D020 Dépenses imprévues (investissement)
 - o D-020 Dépenses imprévues - 5 000.00€,
- Chapitre D20 Immobilisations incorporelles
 - o D-2031 Frais d'étude + 5000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter pour le budget communal la décision modificative N°4 suivante :

- Chapitre D020 Dépenses imprévues (investissement)
 - o D-020 Dépenses imprévues - 5 000.00€,
- Chapitre D20 Immobilisations incorporelles
 - o D-2031 Frais d'étude + 5000.00€

74- 2022 BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°5 : TRAVAUX ÉPICERIE BOURTHOISE ET FOND MÉDIATHÈQUE

Monsieur Michel LAHAYE explique qu'en raison des achats pour le fond de la médiathèque en fin d'année et des travaux à réaliser à l'épicerie Bourthoise, il convient de répartir les crédits différemment au chapitre 21.

C'est pourquoi, il propose la décision modificative N°5 suivante:

- Chapitre D021 : Immobilisation corporelle
 - o D-2132 Immeuble de rapport + 8 700.00€,

- D-2188 Autres immobilisations corporelles + 950.00€,
- D-21312 Bâtiments scolaires - 9 650.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter pour le budget communal la décision modificative N°5 suivante:

- Chapitre D021 : Immobilisation corporelle
 - D-2132 Immeuble de rapport + 8 700.00€,
 - D-2188 Autres immobilisations corporelles + 950.00€,
 - D-21312 Bâtiments scolaires -9 650.00€.

75-2022 INTÉGRATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS EN RÉGIE POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les employés communaux ont réalisé essentiellement la réfection de la classe de CM2 et l'installation des capteurs CO2 au groupe scolaire, la réalisation d'un dallage-terrasse aux vestiaires du stade, la réalisation de la signalisation au dépotoir, la réalisation d'un « crotte-toutou » et la sécurisation par la pose de barrière à la boulangerie.

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton souhaite une imputation aux chapitres 21.

Monsieur le maire propose donc d'intégrer ces travaux effectués en régie en section d'investissement, à savoir :

	Référence Bord/Mandat	comptable	Coût des matériaux (TTC)	Coût des heures passées par les employés communaux (TTC)
Groupe scolaire :	202/19, 215/19, 216/19, 374/28, 369/33, 381/33, 605/54, 788/72, 806/75, 1162/111		3 375.18 €	1 746.57 €
			5 121.75 €	
Stade - vestiaire	382/33		240.03€	438.60€
			678.63€	
Dépotoir	159/13		566.57€	273.30€
			839.87€	
Voirie	735/65, 211/19		2 406.01€	669.60€
			3 075.61€	
Total			6 587.79€	3 128.07€ <i>(soit 156h/2 employés)</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'intégrer les divers travaux, définis ci-dessus, effectués en régie en section d'investissement,

- D'accepter le montant T.T.C. des travaux décrits, soit **9 715.86 € T.T.C.**, dont **5 489.83 € H.T.**, soit **6 587.79 € T.T.C. pour le matériel**,
- D'autoriser Monsieur le Maire à passer les écritures d'ordre budgétaire correspondantes.

76-2022 BUDGET COMMUNAL – RESTE À RÉALISER EN INVESTISSEMENT DÉPENSES ET RECETTES

Monsieur Michel LAHAYE présente les dépenses et les recettes inscrites et engagées au budget communal en investissement et afin de pouvoir rémunérer nos fournisseurs lors du 1^{er} trimestre 2023, il propose les restes à réaliser suivants :

DÉPENSES			
Chapitre	Désignation	Budgétisé	Reste à réaliser
20	Immobilisations corporelles	35 185.00€	14 092.50€
	D-2031 Frais d'études	33 320.00€	13 160.00€
	D-2051 Concession, licence	1865.00€	932.50€
204	Subvention d'équipement versée	6 100.00€	5 001.00€
	D-2041582 - SIEGE	6 100.00€	5 001.00€
21	Immobilisations corporelles	131 927.18€	24 807.77€
	D-2128 Aménagement de terrain	2 227.00€	0.00€
	D-21312 Bâtiment scolaire	4 764.96€	375.35€
	D-2132 Immeuble de rapport	8 700.00€	8 648.41€
	D-2135 Installation générale	10 100.00€	0.00€
	D-2152 Installation voirie	59 700.00€	0.00€
	D-21568 Défense incendie	24 300€	14 832.00€
	D-21571 Matériel roulant voirie	1 972.55€	0.00€
	D-2158 Installation, matériel et outillages	9 156.00€	0.00€
	D-2182 Matériel de transport	1 200.00€	0.00€
	D-2184 Mobilier	5 200.00€	0.00€
	D-2188 Fond médiathèque	4 606.67€	952.01€
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budgétisé	Reste à réaliser
13	Subventions d'investissement	21 580.00€	14 580.00€
	R-1341 DETR pour défense incendie	14 580.00€	14 580.00€
	R-1342 Amende de Police	7 000.00€	0.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'informer nos fournisseurs qu'à partir de cette délibération les investissements seront payés à compter de janvier 2023 et de voter les rester à réaliser suivants :

DÉPENSES			
Chapitre	Désignation	Budgétisé	Reste à réaliser
20	Immobilisations corporelles	35 185.00€	14 092.50€
	D-2031 Frais d'études	33 320.00€	13 160.00€
	D-2051 Concession, licence	1865.00€	932.50€
204	Subvention d'équipement versée	6 100.00€	5 001.00€
	D-2041582 - SIEGE	6 100.00€	5 001.00€
21	Immobilisations corporelles	131 927.18€	24 807.77€
	D-2128 Aménagement de terrain	2 227.00€	0.00€
	D-21312 Bâtiment scolaire	4 764.96€	375.35€
	D-2132 Immeuble de rapport	8 700.00€	8 648.41€
	D-2135 Installation générale	10 100.00€	0.00€
	D-2152 Installation voirie	59 700.00€	0.00€
	D-21568 Défense incendie	24 300€	14 832.00€
	D-21571 Matériel roulant voirie	1 972.55€	0.00€
	D-2158 Installation, matériel et outillages	9 156.00€	0.00€
	D-2182 Matériel de transport	1 200.00€	0.00€
	D-2184 Mobilier	5 200.00€	0.00€
	D-2188 Fond médiathèque	4 606.67€	952.01€
RECETTES			
Chapitre	Désignation	Budgétisé	Reste à réaliser
13	Subventions d'investissement	21 580.00€	14 580.00€
	R-1341 DETR pour défense incendie	14 580.00€	14 580.00€
	R-1342 Amende de Police	7 000.00€	0.00€

77-2022 MODERNISATION DU GROUPE SCOLAIRE : TRAVAUX ET SUBVENTION

Vu les documents remis par notre assistant à maîtrise d'ouvrage, SILOGE et par notre maître d'œuvre, Atelier Aura sur le projet de modernisation du groupe scolaire ; Monsieur le Maire présente le projet d'agrandissement du réfectoire pour accueillir simultanément 120 enfants dans un espace offrant un confort acoustique satisfaisant, la restructuration de l'espace cuisine pour permettre une préparation des repas dans un environnement adapté, la rénovation du préau pour améliorer son confort acoustique, l'amélioration du confort thermique d'été pour les salles de classes existantes, associé à une meilleure qualité de l'air ambiant, la création de sanitaires et vestiaires pour le personnel et le réaménagement et réorganisation des espaces dédiés aux enseignants de façon à créer une salle supplémentaire à usage multiples, un bureau pour la directrice et une salle pour enseignants, la mise aux normes électriques et de la rampe d'accès PMR, ainsi que son projet de financement suivant :

Projet	Travaux estimatif "Modernisation groupe scolaire"	612 800,00 €
	Honoraires Architectes et techniciens "Modernisation groupe scolaire"	151 184,50 €
	Mise aux normes électricité au groupe scolaire	3 588,42 €
	Mise aux normes de la rampe d'accès PMR	1 900,00 €
	Modernisation du groupe scolaire et mise aux normes	769 472,92 €
Financement	DETR	307 789,17 €
	DSIL	307 789,17 €
	AUTOFINANCEMENT	153 894,58 €
	MONTANT DU PROJET	769 472,92 €

Montants HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de mise aux normes et de modernisation du groupe scolaire,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier auprès de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

78-2022 CIMETIÈRE : AMÉNAGEMENT, TRAVAUX DE SÉCURISATION ET SUBVENTION

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la mise en application du « zéro phyto » dans le cimetière, nos 2 agents passent une semaine par mois à désherber, pour recommencer dès lors que les conditions météorologiques favorisent la pousse des herbes. De plus, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est rendue difficile, voire impossible en raison des cailloux présents dans les allées. Des vols et des dégradations ont pu être constatés, c'est pourquoi, il est proposé de sécuriser le cimetière en procédant à sa fermeture la nuit.

Monsieur le Maire propose le projet de financement suivant :

Projet	Aménagement des allées du Cimetière	46 270,00 €
	Imprévu 6%	2 776,20 €
	Sécurisation du Cimetière	9 500,00 €
	Imprévu 6%	570,00 €
	Aménagement du Cimetière	59 116,20 €
Financement	DETR	23 646,48 €
	DSIL	4 028,00 €
	AUTOFINANCEMENT	31 441,72 €
	MONTANT DU PROJET	59 116,20 €

Montants HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'aménagement et de sécurisation du cimetière,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier auprès de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

79-2022 TAXE D'AMÉNAGEMENT ET REVERSEMENT À L'INSE

Monsieur Michel LAHAYE rappelle la délibération n°59-2022 en date du 30.09.2022.

Vu l'information en date du 22 novembre 2022 et communiquée par M. Hervé MAUREY sur le fait que le Parlement abroge l'obligation de reversement de la taxe d'aménagement aux intercommunalités en 2022.

Considérant que la commune de BOURTH a instauré la part communale de la taxe d'aménagement afin de financer des investissements publics tels que la réalisation des extensions et/ou de renforcement des réseaux lors de création de nouveaux espaces mis à l'urbanisation, la réalisation d'aménagements de ses infrastructures (groupe scolaire, défense incendie...).

Considérant la diminution constante des moyens financiers des communes rurales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE NE PAS reverser une fraction de la taxe d'aménagement à l'INSE en 2022.
- DE NOTIFIER la présente délibération aux services fiscaux.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- DE NE PAS reverser une fraction de la taxe d'aménagement à l'INSE en 2022.
- DE NOTIFIER la présente délibération aux services fiscaux.

INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- **Projet Arrêt de bus à la salle des fêtes**
 - o En cours d'étude
- **Aménagements aux alentours de l'école**
 - o Marquage au sol réalisé.
 - o Mise en place de barrières de sécurité.
- **Dossier Auberge du Cheval Blanc**
 - o En cours au niveau du service notarial.

Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints afin que chacun résume les actions liées à leur délégation :

Michel LAHAYE

- **Projet Bonnette** : présentation de l'avant-projet réalisé par CUBIK et informe qu'il est actuellement à la recherche d'opérateurs pour porter le projet qui vient de vous être présenté.
- **Mutuelle communale** :
 - o 1er contact avec AXA Assurance pour établissement d'un contrat pour la mise en place de ce service et présentation par leur soin lors de la cérémonie de vœux du Maire.
- **Val d'Iton** :
 - o 2 terrains avec intention d'achat et/ou promesse de vente, mais 1 désistement faute de financement ou de changement de situation – il reste 2 terrains disponibles.

Alain ROCHEFORT

- Mercredi 30/11, visite sur la sécurité des biens et des personnes, prévention des mairies.
- Du 08 au 16 décembre, service technique en effectif restreint.
- Station de lavage à l'arrêt, pour cause de détérioration.
- Nettoyage du centre-ville réalisé en régie.

Tour de table :**Brigitte BLIN**

- Le parking de la halle doit être réhabilité pour permettre une meilleure circulation.
- Evacuation des déchets au niveau du dépotoir.
- Projet de relecture en cours : Bulletin Municipal

Guillaume LAURAIN

- Insécurité en centre-ville, vitesse excessive. Petits véhicules 2 roues.

Martine AVELINE

- Prévoir un plan d'action si coupures d'électricité pendant l'hiver. Étude pour la location d'un groupe électrogène.

Marc VILLENEUVE

- Rue du Mineray, marquage au sol de prévu pour enlever les plots plastiques.

Ludovic LETESSIER

- Remise en état des toilettes publiques, voir pour étudier l'ouverture la journée et fermeture le soir.




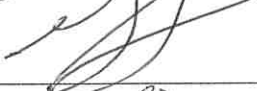



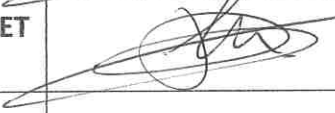

M^{me} Géraldine DUMOUTIER ainsi que **M. Élie BANKHALTER**, déclarent ne pas avoir de remarques particulières à apporter.

Dans la salle, il y a du public, la parole est donnée à :

M. Patrick LE GOUESLIER D'ARGENCE

- Les frais d'architecte sont élevés sur le projet d'école, théoriquement à hauteur de 15%
- Renouvellement de la demande pour faire une visite de l'église et une estimation des travaux. Travaux sur la toiture prévus en 2023.

La séance est levée à 20h30

JOUSSET Sébastien		DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		JOUSSET Sébastien pour HERVAULT Nadine	
ROCHFORT Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		BLIN Brigitte pour LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie		AVELINE Martine	
VILLENEUVE Marc		LETESSIER Ludovic	